CA asbl

Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

176001337

Ref: 2016070832

# RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

## Données générales

Lieu du contrôle: Rue de Mons-lez-Liège 336, 4400 FLEMALLE

Propriétaire:

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Maison Distributeur d'énergie: /

Code EAN: 541 44

Installateur:

Émis à: / N° TVA: ou n° carte ID: / le /

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 12/07/2016

## Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle: Art 276bis Transfert de propriété

Info complément.: Réinspection à:

# Données générales de l'installation électrique

aucun A

1x400v+N indéterminable 25,00 Courant nominal max: Courant nominal sécurité principale:

- DI:

/ mA

Section du câble d'arrivée: 4X10 mm<sup>2</sup> VFVB - Type: Type d'électrode: Indéterminable Section: / mm<sup>2</sup> Conducteur de terre: / mm²

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

Interrupteur différent. second. - In: - DI : Nombre de pôles: / / mA

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: 20 Nombre de tableaux: 5 Tarif: Bihoraire

# Mesures et contrôles

Interrupteur différent. général - In:

Résistance de dispersion: ? Ohm Protect. contre les contacts indir.: Plombage du différentiel: Pas en ordre ? MOhm Isolement générale: Test du différentiel: Etat du materiel fixe: En ordre Test de continuité: Pas en ordre Test de défault: Schémas: Protect, contre les contacts dir.: Pas en ordre

### **Conclusion:** L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée:

avant le: 18 mois après signature de l'act par le même organisme (\*)

L'AGENT-VISITEUR: Visa du distributeur (art 270)

Nombre de pôles: /

**NOMBRE** Schéma d'implantation: Non **D'ANNEXES** 

Schéma unifilaire: Non

Autres: /



# Visa de l'organisme de contrôle



www.certigreen.be

ACA asbl - Organisme de Controle Agrée

Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biensonnes et

### Description des circuits

4 FUSIBLES AUTO SANS MARQUAGE + 6 FUSIBLES AUTO 16A+ 3 FUSIBLES AUTO 20A

2 DISJONCTEUR 10A 2P

5 FUSIBLES AUTO 16A + 5 FUSIBLES AUTO 6A+ 1 FUSIBLES AUTO 20A + 2 FUSIBLES AUTO 10A + 7 FUSIBLES AUTO SANS MARQUAGE

1 DISJONCTEUR 16A

3 FUSIBLES BROCHES 15A

### **CONSTATATIONS: Remarques**

- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.

- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.

- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.

- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.

- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.

- K0 : (installations < 01/10/1981) Si le circuit de la salle de bains n'est pas connecté après un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30mA au maximum, la volume 2 est étendue à 1m par rapport au bord de la baignoire et/ou la douche (au lieu de 0,60m).

- K1 : Il est conseillé de placer un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 300mA à l'origine de l'installation et celui déjà existant comme protection supplémentaire pour l'installation de salles de bains, lessiveuse, lave-vaiselle, séchoir ou tous autres appareils identiques.

- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.

- Y : La résistance d'isolation générale n' a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.

### **CONSTATATIONS: Infractions**

### Infractions schemas

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)

- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)

- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

#### Infractions mesures:

- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)

#### Infractions de prise de terre :

- 3.04. : Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manquent ou ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles. (art 15.01, 70.05)

- 3.06. : Les liaisons équipotentielles principales: elles manquent / elles ne sont pas complètes / elles ne sont pas vert/jaune / la section n'est pas correcte (min 6mm²). (art 72, 78.05, 86.05)

- 3.13. : Raccordez les appareils classe 1 par un conducteur de protection( PE) au réseau de terre. (art 30.07, 70.06)

### Infractions coffrets de repartition :

- 4.02. : Le tableau n'est pas pourvu d'une paroi arrière et/ou d'une porte. (art 248.01)

- 4.05. : Remplacez le tableau; le degré de protection contre les contacts directs n'est pas suffisant. (art 248.01)

- 4.07. : Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (art 19)

- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)

- 4.09. : Absence d'un interrupteur sectionneur général multipolaire sur le tableau principal. (In = 40 A) (art 248.02)

- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)

- 4.11. : Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas respecté en fonction des influences externes. (art 19, 225 - 234)

- 4.13. : L'introduction des câbles dans le tableau doit être réalisée selon les règles de l'art. (art 5, 205)

- 4.17. : Le(s) coffret(s) de répartition ne peu(ven)t pas être ouvert(s) sans causer des détériorations autour (plâtrage des murs, papier peint,...). Le câblage interne n'a pas pu être vérifié. (art 248.03)

### Infractions interrupteurs differentiels:

5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07)

- 5.02. : Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale In = 40A, et sensibilité maximale DI = 300mA. (art 86.07)

### Infractions protection contre les surintensites :

- 6.01. : Tous les circuits doivent être équipés d'une protection contre les surintensités. (art 114 à 133)

- 6.01B. : Une protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal. (art 114 à 133)

- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles , des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)

- 6.04. : Remplacez le(s) fusible(s) et/ou le(s) disjoncteur(s) shunté(s). (art 265)

- 6.11. : Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale. (art 117)

- 6.12. : L'indication de l'ampérage des fusibles ou disjoncteurs n'est pas visible ou est effacé. (art. 7, 117)

### Infractions installation electrique:

- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)

- 7.19. : Les interrupteurs et socles de prises encastrés dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées. (art 249.01, 250.03)

- 7.20. : Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles. (art 104)

### Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.21. : Le code de couleur des conducteurs actifs n'est pas conforme (des conducteurs avec une couleur jaune ou verte sont interdits).

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

2.04 CAVE CENTRAL + CUISINE + SDB

3.13 LIVING

7.04 GARAGE

7.20 GARAGE +ESCLIER+ CUISINE +1 ETAGE PALIER +2 ETAGE CHAMBRE

8.21 COFFRET





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016070832

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001337

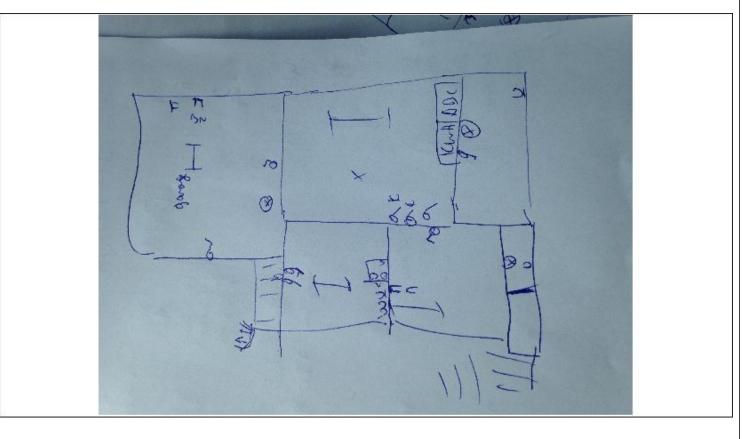
Tension nominale: 1x400v+N

Lieu du contrôle: Rue de Mons-lez-Liège 336 , 4400 FLEMALLE

Propriétaire: WOLFS

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 12/07/2016

# Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016070832

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001337

Tension nominale: 1x400v+N

Lieu du contrôle: Rue de Mons-lez-Liège 336 , 4400 FLEMALLE

Propriétaire: WOLFS

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 12/07/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

